

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-**

Siège social : 139, avenue de la Liberté 1002 Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie –UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2005. Ces états sont accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, AMC- Ernst &Young (M. Nouredine Hajji).

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2005

(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	30 juin 2005	30 juin 2004	31 décembre 2004
ACTIF				
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	30 461	13 783	22 945
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	118 060	103 336	104 428
Créances sur la clientèle	3	814 798	773 693	802 343
Portefeuille-titre commercial	4	47 416	16 179	47 786
Portefeuille d'investissement	5	58 715	49 248	58 439
Valeurs immobilisées	6	31 853	30 876	30 391
Autres actifs	7	27 564	29 895	25 352
TOTAL ACTIF		1 128 867	1 017 010	1 091 684
Banque centrale et CCP		3 100		
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	58 035	29 038	94 051
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	787 589	703 064	711 933
Emprunts et ressources spéciales	10	90 940	101 244	96 658
Autres passifs	11	41 599	37 250	37 764
TOTAL PASSIF		981 263	870 596	940 406
CAPITAUX PROPRES				
Capital		50 000	35 000	50 000
Réserves		91 984	106 004	91 004
Autres capitaux propres		56	89	72
Résultat reporté		2	4	4
Résultat de la période		5 562	5 317	10 198
TOTAL CAPITAUX PROPRES	12	147 604	146 414	151 278*
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		1 128 867	1 017 010	1 091 684

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

ARRETE AU 30 JUIN 2005
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	30 juin 2005	30 juin 2004	31 décembre 2004
PASSIFS EVENTUELS				
Cautions, avals et autres garanties données	13	198 348	181 686	184 483
Crédits documentaires	14	86 409	99 326	90 054
TOTAL DES PASSIFS EVENTUELS		284 757	281 012	274 537
ENGAGEMENTS DONNES				
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15	56 354	68 168	73 700
Engagements sur titres (Participations non libérées)	16	492	331	584
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		56 846	68 499	74 284
ENGAGEMENTS REÇUS				
Garanties reçues	17	370 641	206 788	233 848
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		370 641	206 788	233 848

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2005
(Unité : en milliers de Dinars)

	Note	30 juin 2005	30 juin 2004	31 décembre 2004
Produits d'exploitation bancaire				
Intérêts et revenus assimilés	18	33 072	31 946	63 766
Commissions	19	9 117	8 623	17 701
Gains sur portefeuille-titres commercial et opéré finan	20	3 134	2 691	5 308
Revenus du portefeuille d'investissement	21	2 157	370	1 494
<i>Total produits d'exploitation bancaire</i>		47 480	43 630	88 269
Charges d'exploitation bancaire				
Intérêts encourus et charges assimilées	22	12 677	11 249	22 265
Commissions encourues		683	562	1 224
<i>Total charges d'exploitation bancaire</i>		13 360	11 811	23 489
PRODUIT NET BANCAIRE		34 120	31 819	64 780
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	23	(4 074)	(2 361)	(7 817)
Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	24	7	(361)	(414)
Autres produits d'exploitation		570	611	1 594
Frais de personnel		(12 485)	(11 445)	(23 852)
Charges générales d'exploitation	25	(7 098)	(6 263)	(13 154)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(3 232)	(3 354)	(6 635)
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 808	8 646	14 502
Résultat des autres éléments ordinaires	26	49	(79)	(104)
Impôts sur les sociétés	27	(2 295)	(3 250)	(4 200)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		5 562	5 317	10 198
RESULTAT NET DE LA PERIODE		5 562	5 317	10 198
RESULTAT PAR ACTION (DT)		0,545	0,521	0,998

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2005
 (Unité : en milliers de Dinars)

	Note	30 juin 2005	30 juin 2004	Exercice 2004
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés		44 217	39 882	86 729
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(12 240)	(11 048)	(23 825)
Prêts / Remboursement de prêts aux établissements financiers		6 905	2 895	(11 068)
Dépôts / Retraits dépôts des autres établissements financiers		(707)	(890)	(415)
Prêts / Remboursement prêts accordés à la clientèle		(15 540)	(24 433)	(58 764)
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		61 576	9 942	17 914
Acquisition / Cession des titres de placement		1 092	1 810	(29 903)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(20 619)	(17 301)	(37 654)
Autres flux de trésorerie d'exploitation		2 662	(2 875)	891
Impôts sur les sociétés		(2 434)	(52)	(863)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation		64 912	(2 070)	(56 958)
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement		2 572	81	486
Acquisitions / Cessions du portefeuille d'investissement		(682)	(20 499)	(29 018)
Acquisitions / Cessions des immobilisations		(4 667)	(2 772)	(5 568)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(2 777)	(23 190)	(34 100)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emission / Remboursement des emprunts		13 500	(7 500)	(6 000)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(6 258)	(2 092)	(6 081)
Dividendes versés		(9 214)	(7 914)	(7 920)
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		(1 972)	(17 506)	(20 001)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		60 163	(42 766)	(111 059)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		6 827	117 886	117 886
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période		66 990	75 120	6 827

Notes aux états financiers**1. Présentation de la banque**

L'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE est une société anonyme au capital de 50 000 000 Dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N° 67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50% par la BNP Paribas BDDI participation.

Le capital social est divisé en 10.000.000 actions de 5 DT chacune.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

LES ETATS FINANCIERS DE L'UBCI SONT PREPARES ET PRESENTES CONFORMEMENT AUX PRINCIPES COMPTABLES GENERALEMENT ADMIS EN TUNISIE NOTAMMENT A LA NORME COMPTABLE GENERALE N° 01 DU 30 DECEMBRE 1996 ET LES NORMES COMPTABLES BANCAIRES (NCT 21 A 25) APPLICABLES A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 1999 ET AUX REGLES DE LA BANQUE CENTRALE DE LA TUNISIE EDICTEES PAR LA CIRCULAIRES N° 91-24 DU 17 DECEMBRE 1991 TELLE QUE MODIFIEE PAR LES CIRCULAIRES N° 99-04 ET N° 2001-12.

3. méthodes comptables appliquées

LES ETATS FINANCIERS DE L'UBCI SONT ELABORES SUR LA BASE DE LA MESURE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE AU COUT HISTORIQUE.

LES PRINCIPES COMPTABLES LES PLUS SIGNIFICATIFS SE RESUMENT COMME SUIVANT :

3.1. COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

LES ENGAGEMENTS DE LA BANQUE SONT COMPOSES DES RUBRIQUES SUIVANTES :

- Portefeuille escompte.
- Comptes débiteurs de la clientèle.
- Crédits sur ressources spéciales.
- Autres crédits à la clientèle.
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements hors bilan

LES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT SONT PORTES EN HORS BILAN A MESURE QU'ILS SONT CONTRACTES ET SONT TRANSFERES AU BILAN AU FUR ET A MESURE DES DEBLOCAGES DES FONDS POUR LA VALEUR NOMINALE.

Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

CLASSIFICATION DES ENGAGEMENTS

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24. (modifiée par la Circulaire 99-04 du 19 mars 1999).

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les engagements douteux (ou actifs préoccupants) (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Provisions sur les engagements

LES PROVISIONS SONT DETERMINEES SELON LES TAUX PREVUS PAR LA CIRCULAIRE DE LA BCT APRES DEDUCTION DES GARANTIES CONSIDEREES COMME VALABLES.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- ✓ les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées;
- ✓ les garanties matérialisées par des instruments financiers;
- ✓ les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable;
- ✓ les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT;
- ✓ les hypothèques maritimes dûment enregistrées.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à la dite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remis par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3. COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) TITRES D'INVESTISSEMENTS : CE SONT DES TITRES ACQUIS AVEC L'INTENTION FERME DE LES DETENIR, EN PRINCIPE, JUSQU'A LEUR ECHEANCE SUITE A UNE DECISION QUI RESULTE GENERALEMENT D'UNE POLITIQUE PROPRE AU PORTEFEUILLE TITRE D'INVESTISSEMENT.
- b) TITRES DE PARTICIPATION : CE SONT LES PARTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES ET LES CO-ENTREPRISES ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES. CE SONT LES TITRES DONT LA POSSESSION DURABLE EST ESTIMEE UTILE A L'ACTIVITE DE LA BANQUE.

COMPTABILISATION ET EVALUATION A LA DATE D'ARRETE

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées :

LES PARTICIPATIONS SOUSCRITES ET NON LIBEREES SONT ENREGISTREES EN ENGAGEMENTS HORS BILAN POUR LEUR VALEUR D'EMISSION.

A LA DATE D'ARRETE, IL EST PROCÉDÉ A L'EVALUATION DES TITRES COMME SUIT :

- LES TITRES DE TRANSACTION : CES TITRES SONT EVALUES A LA VALEUR DE MARCHÉ (LE COURS BOURSIER MOYEN PONDÉRE). LA VARIATION DU COURS CONSÉCUTIVE A LEUR EVALUATION A LA VALEUR DE MARCHÉ EST PORTÉE EN RESULTAT.
- LES TITRES DE PLACEMENT : CES TITRES SONT VALORISES POUR CHAQUE TITRE SEPARÉMENT A LA VALEUR DU MARCHÉ POUR LES TITRES COTÉS ET A LA JUSTE VALEUR POUR LES TITRES NON COTÉS. IL NE PEUT Y AVOIR DE COMPENSATION ENTRE LES PLUS-VALUES LATENTES DE CERTAINS TITRES AVEC LES PERTES LATENTES SUR D'AUTRES TITRES.
LA MOINS-VALUE LATENTE RESSORTANT DE LA DIFFÉRENCE ENTRE LA VALEUR COMPTABLE ET LA VALEUR DE MARCHÉ DONNE LIEU A LA CONSTITUTION DE PROVISION CONTRAIREMENT AUX PLUS-VALUES LATENTES QUI NE SONT PAS CONSTATÉES.
- LES TITRES D'INVESTISSEMENT : LE TRAITEMENT DES PLUS VALUES LATENTES SUR CES TITRES EST LE MEME QUE CELUI PREVU POUR LES TITRES DE PLACEMENT. LES MOINS-VALUES LATENTES NE FONT L'OBJET DE PROVISION QUE DANS LES DEUX CAS SUIVANT :
 - UNE FORTE PROBABILITE QUE L'ETABLISSEMENT NE CONSERVE PAS CES TITRES JUSQU'A L'ECHEANCE.
 - L'EXISTENCE DE RISQUES DE DEFAILLANCE DE L'EMETTEUR DES TITRES.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

3.4. COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5. COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Immeubles	5 %
Travaux	10 %
Coffres forts	5 %
Matériels roulants	20 %
Matériels informatiques *	15 %
Logiciels informatiques	33 %
Logiciel ATLAS II	20 %
Immobilisations de faibles valeurs	100 %

Les dotations sur les acquisitions de la période sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

* Pour le matériel informatique et afin de mieux refléter la consommation des avantages économiques futurs liés à ces biens, la banque est passée de l'amortissement linéaire à l'amortissement dégressif.

3.6. CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

LES OPERATIONS EN DEVICES SONT TRAITÉES SEPARÉMENT DANS UNE COMPTABILITE AUTONOME AU TITRE DE CHACUNE DES DEVICES CONCERNÉES ET SONT CONVERTIES DANS LA COMPTABILITE EN MONNAIE DE REFERENCE SUR LA BASE DU COURS DE CHANGE MOYEN INTERBANCAIRE EN DATE D'ARRETE UTILISE POUR L'ENSEMBLE DES OPERATIONS COMPTABILISEES DANS CHAQUE DEVISE AU COURS DE CETTE PERIODE.

3.7. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

LA BANQUE A OPTÉ POUR LA COMPTABILISATION PROGRESSIVE EN PASSIF DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE CORRESPONDANT A L'INDEMNITE DE RETRAITE DUE, CONFORMEMENT A LA CONVENTION COLLECTIVE APPLICABLE AU SECTEUR BANCAIRE ET AUX AUTRES AVANTAGES DUS EN APPLICATION DE LA POLITIQUE INTERNE DE LA BANQUE.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 30 juin 2005 à 4 029 KDT. A cette date, un montant de 2 370 KDT est déjà porté au passif du bilan dont 368 KDT imputés sur le premier semestre 2005. Le reliquat, soit 1 659 KDT sera étaler sur une période de 5 ans à raison du cinquième par année jusqu'au exercice 2009.

3.8. Impôts sur les sociétés

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2005, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite dans la limite de 85% du bénéfice imposable. Dans son article 39, la loi de Finances autorise les banques à déduire de l'assiette imposable relative à l'exercice 1999 et suivants, à concurrence de 100% les créances abandonnées en principal et intérêt détenues sur des entreprises en difficulté.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

4.1- ACTIFS

Note 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

LE SOLDE DE CETTE RUBRIQUE A ATTEINT AU 30 JUIN 2005 UN MONTANT DE 30 461 KDT CONTRE 13 783 KDT AU 30 JUIN 2004 ET S'ANALYSE COMME SUIT :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Caisse	8 605	6 991	7 757
Comptes ordinaires BCT	21 855	6 789	15 188
Chèques Postaux	1	3	5
	<u>30 461</u>	<u>13 783</u>	<u>22 945</u>

Note 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

LE SOLDE DE CETTE RUBRIQUE A ATTEINT AU 30 JUIN 2005 UN MONTANT DE 118 060 KDT CONTRE 103 336 KDT AU 30 JUIN 2004 ET SE PRESENTE COMME SUIT :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Banque Centrale de Tunisie (1)	64 369	46 170	42 185
Banques de dépôts	4	7 037	4
Banques non-résidentes	32 213	35 917	34 018
Organismes financiers spécialisés	21 221	14 163	28 126
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	253	49	95
	<u>118 060</u>	<u>103 336</u>	<u>104 428</u>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	<u>jusqu'à 3 mois</u>	<u>Plus de 3 mois et moins d'1an</u>	<u>Plus d'1an et moins de 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
BCT	64 369				64 369
Banques de dépôts	4				4
Banques non-résidentes	32 213				32 213
Organismes financiers	2 076	4 395	14 239	511	21 221
* Entreprise liée : UTL	1 668	3 728	13 239	511	19 146
* Autres organismes financiers spécialisés	408	667	1 000		2 075
Créances rattachées	253				253
	<u>98 915</u>	<u>4 395</u>	<u>14 239</u>	<u>511</u>	<u>118 060</u>

(1) CETTE RUBRIQUE ENREGISTRE LES PRETS OU PLACEMENTS DE LA BANQUE, EN DINARS OU EN DEVICES, DANS LE CADRE DES APPELS D'OFFRES NEGATIFS OU DES PONCTIONS DE LIQUIDITE DE LA BANQUE CENTRALE DE TUNISIE.

Note 3 - Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2005 à 814 798 KDT contre 773 693 KDT au 30 juin 2004 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Portefeuille escompte	(1)	588 887	541 905	576 256
Comptes débiteurs de la clientèle	(2)	110 826	110 233	111 276
Crédits sur ressources spéciales	(3)	58 995	66 838	64 387
Autres crédits à la clientèle	(4)	166 319	159 555	157 753
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		3 570	3 944	3 446
Total brut		928 597	882 475	913 118
Provisions sur crédits à la clientèle	(5)	(113 799)	(108 782)	(110 775)
Total net		814 798	773 693	802 343

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	<u>Jusqu'à 3 mois</u>	<u>Plus de 3 mois et moins d'1 an</u>	<u>Plus d'1 an et moins de 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
- Portefeuille escompte	144 277	220 243	157 821	66 546	588 887
-Compte débiteur de la clientèle	110 826				110 826
-Crédits sur ressources spéciales	7 964	5 250	29 498	16 283	58 995
-Autres crédits à la clientèle	158 003		8 316		166 319
-Créances rattachées	3 570				3 570
	424 640	225 493	195 635	82 829	928 597

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (Autres que les classes II,III,IV).

(3) Crédits sur ressources spéciales

CES CREDITS SONT FINANCES SUR DES FONDS SPECIAUX D'ORIGINE BUDGETAIRE OU EXTERIEURE AFFECTES A DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SPECIFIQUES.

Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus à la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2005 à 166 319 KDT contre un solde de 159 555 KDT au 30 juin 2004 et s'analyse comme suit :

		<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Total créances douteuses	(i)	163 971	163 849	162 063
Valeurs impayées		11 633	8 119	5 192
Arrangement, rééchelonnements et consolidations		11 321	8 403	10 572
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	(ii)	668	656	677
Agios réservés classe 2,3,4		(21 274)	(21 472)	(20 751)
		166 319	159 555	157 753

(i) Les créances douteuses nettes d'agios réservés se détaillent comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Classe 2	1 026	6 547	1 428
Classe 3	22 160	29 932	21 392
Classe 4	119 511	105 898	118 492
	142 697	142 377	141 312

(ii) CE SONT DES AVANCES ACCORDEES A LA CLIENTELE AUTRES QUE BANCAIRES OU FINANCIERES. CES AVANCES SONT REMUNEREES PAR LA PERCEPTION D'AU MOINS 15 JOURS D'INTERETS CALCULES AU TAUX APPLIQUE AU COMPTE A TERME OU AU BON DE CAISSE MAJORE D'UN POINT DE POURCENTAGE. CETTE AVANCE EST GARANTIE PAR LE NANTISSEMENT DU BON DE CAISSE.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle

La variation des provisions sur crédits à la clientèle s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2004		110 775
Dotations		4 238
Reprises	(i)	1 214
Provisions au 30 juin 2005		113 799

(i) La reprise de provision sur créances douteuses s'analyse comme suit:

Reprise sur créances recouvrées	1 138
Reprises sur créances radiées	0
Reprise sur créances passées par pertes	76
	<u>1 214</u>

Note 4 - Portefeuille-titre commercial

Le solde de ce poste a atteint au 30 juin 2005 un montant de 47 416 KDT contre 16 179 KDT au 30 juin 2004 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Titres de Placement a revenu variable	794	244	495
Bons de trésor assimilés BTA	7 929	6314	3 564
Bons de trésor cessibles BTC	35 756	7 300	41 512
Autres obligations	2 000	2 000	2 000
Créances rattachées au compte portefeuille titre commercial	940	321	239
Total brut	<u>47 419</u>	<u>16 179</u>	<u>47 810</u>
Provision pour dépréciation	<3>	-	<24>
Total Net	<u>47 416</u>	<u>16 179</u>	<u>47 786</u>

Note 5 - Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 30 juin 2005 à 58 715 KDT contre 49 248 KDT au 30 juin 2004 et s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Titres de participation	9 852	9 250	13 244
Parts dans les entreprises liées (i)	24 383	22 701	25 071
Titres d'investissement	25 552	18 499	20 568
Créances rattachées aux titres d'investissement	458	289	1 094
Total brut	<u>60 245</u>	<u>50 739</u>	<u>59 977</u>
Provision pour dépréciations de titres	(1 530)	(1 491)	(1 538)
Total Net	<u>58 715</u>	<u>49 248</u>	<u>58 439</u>

(i) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

Note 6 - Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 31 853 KDT au 30 juin 2005 contre 30 876 KDT au 30 juin 2004 et s'analysent comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Valeurs brutes en début de période	80 262	75 707	75 707
Acquisitions	4 694	3 095	5 934
Cessions	(351)	(402)	(1379)
Valeurs brutes en fin de période	<u>84 605</u>	<u>78 400</u>	<u>80 262</u>
Amortissements	(52 700)	(47461)	(49 819)
Provisions pour dépréciation	<52>	(63)	(52)
Valeurs nettes en fin de période	<u>31 853</u>	<u>30 876</u>	<u>30 391</u>

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours du 1er semestre 2004 se présente comme suit :

Libellé	Val. Brute au 31/12/04	Acqui / Cession	Val. Brute au 30/06/05	Amort au 31/12/04	Dotation	Reprise	Tot Amort au 30-06-05	V. Nette au 30/06/05
Fonds de Commerce	328	164	492	98	8	0	106	386
Immobilisations d'exploitation	18 208	429	18 637	7 827	409	0	8 236	10 401
Immobilisations hors exploitation	136	0	136	82	3	0	85	51
Agencements et aménagements	13 824	215	14 039	8 241	507	-16	8 732	5 307
Mobilier et Matériels	44 955	1 746	46 764	32 540	2 247	-73	34 714	11 987
Matériel de Transport	1 245	-114	1 131	1 031	58	-262	827	304
Immobilisations en Cours	1 566	1903	3 406	0	0	0	0	3469
Provisions pour dépréciation								-52
Total Général	80 262	4 343	84 605	49 819	3 232	-351	52 700	31 853

Note 7 - Autres actifs

LE SOLDE DE CETTE RUBRIQUE A ATTEINT 27 564 KDT AU 30 JUIN 2005 CONTRE 29 895 KDT (APRES RETRAITEMENT) AU 30 JUIN 2004 ET SE DETAILLE COMME SUIV :

		<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Débiteurs divers	(i)	18 815	20 028	18 014
Comptes de régularisation	(ii)	6 095	6 472	4 698
Comptes de Stock		4	1	6
Siège, succursale et agences		38	572	4
Créances prises en charge par l'Etat		2 612	2 822	2630
		27 564	29 895	25 352

(i) Le compte débiteurs divers s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Prêts et avances au personnel	14 071	14 593	13 952
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	509	207	207
Retenue à la source	78	10	56
Autres débiteurs divers	4 157	5 218	3 799
	18 815	20 028	18 014

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Charges payées ou comptabilisées d'avance	2 886	2 877	2 436
Produits à recevoir	1 008	530	889
Débets à régulariser et divers	1 515	2 572	1 284
Compensation reçue	686	493	89
	6 095	6 472	4 698

4.2- PASSIFS**Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Le solde de ce poste a atteint 58 035 KDT au 30 juin 2005 contre 29 038 KDT au 30 juin 2004 et se détaille comme suit :

		<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Banques de dépôt	(i)	1066	86	38 241
Banques d'investissement				
Banques non-résidentes	(ii)	55 891	27 702	54 090
Organismes financiers spécialisés	(iii)	951	1 183	1 658
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		127	67	62
		58 035	29 038	94 051

(i) LE SOLDE DE CE COMPTE S'ANALYSE COMME SUIV :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
<u>Banques de dépôt</u>			
Comptes ordinaires	66	86	113
Emprunts au jour le jour et à terme	1 000	-	38 128
	1 066	86	38 241

(ii) Le solde de ce compte s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
<u>Banques non-résidentes installées à l'étranger</u>			
Comptes ordinaires	10 578	549	3 122
Emprunts au jour le jour et à terme	45 313	27 153	50 968
	55 891	27 702	54 090

(iii) L'ANALYSE DE CE COMPTE SE PRESENTE COMME SUIV :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
<u>Organismes financiers spécialisés</u>			
Comptes ordinaires	951	1 183	1 658
	951	1 183	1 658

LES DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS ONT UNE DUREE RESIDUELLE QUI N'EXCEDE PAS LES 3 MOIS.

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 787 589 KDT au 30 juin 2005 contre un solde de 703 064 KDT au 30 juin 2004. Il s'analyse comme suit :

		<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Comptes à vue	(i)	362 802	304 241	295 716
Comptes d'épargne	(ii)	231 665	220 203	225 138
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	121 199	119 728	138 655
Autres sommes dues à la clientèle		28 011	28 265	22 592
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	42 500	27 500	29 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle		1 412	3 127	832
		787 589	703 064	711 933

LA VENTILATION DES DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE SELON LA DUREE RESIDUELLE SE PRESENTE COMME SUIVANT :

	JUSQU'A 3 MOIS	PLUS DE 3 MOIS ET MOINS D'1 AN	PLUS D'1 AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	TOTAL
COMPTES A VUE	362 802				362 802
COMPTES D'EPARGNE	231 665				231 665
CAT/BC ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS	55 326	47 158	18 715		121 199
AUTRES SOMMES DUES A LA CLIENTELE	28 011				28 011
CERTIFICAT DE DEPOT ET BONS DE TRESOR SOUSCRIT PAR LA CLIENTELE	37 500	2 000	3 000		42 500
DETTES RATTACHEES	1 412				1 412
TOTAL	716 716	49 158	21 715	0	787 589

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Compagnies d'assurances	3 032	6 170	3 186
Entreprises publiques	51 647	31 964	34 687
Autres clientèles commerciales	115 344	86 739	89 941
Comptes de non-résidents	83 262	70 907	60 556
Clients particuliers	109 517	108 461	107 346
	362 802	304 241	295 716

(ii) LES COMPTES D'EPARGNE SONT ANALYSES AINSI :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Comptes spéciaux d'épargne	(a) 193 210	183 686	187 132
Comptes d'épargne investissement	375	365	365
Comptes d'épargne logement	25 734	24 833	25 805
Autres	(b) 12 346	11 319	11 836
	231 665	220 203	225 138

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi-projet, et épargne voyage.

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Bons de caisse	81 168	78 277	79 121
Dépôts à terme	16 213	9 403	24 785
Placements en devises	23 818	32 048	34 749
	121 199	119 728	138 655

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque. Les certificats de dépôt ont une durée minimale de 90 jours et maximale de 5 ans.

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Entreprises étatiques	34 000	14 000	21 500
Sociétés privées	8 500	13 500	2 000
Compagnie d'assurances	-	-	5 500
	42 500	27 500	29 000

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

LE SOLDE DE CETTE RUBRIQUE A ATTEINT 90 940 KDT AU 30 JUIN 2005 CONTRE UN SOLDE DE 101 244 KDT AU 30 JUIN 2004. IL S'ANALYSE COMME SUIVANT :

Désignation	30/06/2005	30/06/2004	31/12/2004
Emprunt Obligataire	20 000	20 000	20 000
Emprunt privé CNSS	0	0	0
Ressources Etatiques	6 452	6 965	6 813
FOPRODI	1 317	1 604	1 586
FONAPRA	5 049	5 275	5 141
FOSDA	86	86	86
Mobilisation créances	562	562	562

Crédits partenariat	23 167	29 130	25 985
Ligne PROPARCO	15 928	19 124	17 535
Lignes CFD	7 239	10 006	8 450
Crédit BIRD	4 057	4 474	4 351
Autres fonds extérieurs	35 583	38 937	38 368
Ligne Italienne	9 155	10 798	10 211
Ligne Suedoise	1 352	1 794	1 573
Ligne FODEP	411	413	360
Ligne Suisse	3 305	3 813	3 559
Ligne Espagnole	1 074	991	1 140
Ligne BEI	17 621	19 932	18 753
Ligne FOCRED	2 173	629	2 166
Encours FADES	492	567	606
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 119	1 176	579
Total Emprunts et Ressources Spéciales	90 940	101 244	96 658

Note 11 - Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 41 599 KDT au 30 juin 2005 contre un solde de 37 250 KDT au 30 juin 2004. Il s'analyse comme suit :

		<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Provisions (1)		8 578	7 442	7 714
Comptes de régularisation (2)		10 094	6 715	9 174
Créditeurs divers		6 718	5 294	7 126
Comptes exigibles après encaissement (3)		16 209	17 799	13 750
		41 599	37 250	37 764

(1) LES PROVISIONS SONT ANALYSEES COMME SUIVANT :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	3 401	3 409	3 390
Provisions pour risques et charges	2 807	2 388	2 322
Provisions pour charges de retraites	2 370	1 645	2 002
	8 578	7 442	7 714

(2) LE COMPTE DE REGULARISATION S'ANALYSE COMME SUIVANT :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Charges à payer	5 577	2 142	4 483
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	1 581	1 894	1 867
Crédits à régulariser et divers	2 936	2 668	2 741
Compte d'ajustement devises	-	11	83
	10 094	6 715	9 174

(3) LE SOLDE DU COMPTE S'ANALYSE COMME SUIVANT :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
APRES ENCAISSEMENT	71 711	67 304	86 172
PORTFEUILLE ENCAISSEMENT	(55 502)	(49 505)	(72 422)
	16 209	17 799	13 750

4.3- CAPITAUX PROPRES**Note 12 - Capitaux propres**

Le total des capitaux propres de la banque s'élève au 30 juin 2005 à 147 604 KDT contre un total au 31 décembre 2004 de 151 278 KDT.

Libellé	Capital	Réserve légale	Réserves à régime spécial	Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés (*)	Résultat net de l'exercice (*)	Total
Solde au 31-12-2004	50 000	3 500	976	86 528	72	4	10 198	151 278
Réserve extraordinaire				463			-463	
Réserve à régime spécial			7				- 7	
Résultat reportés						-2	2	
Distribution des bénéfices							-9 220	-9 220
Amortissement subvention					-16			-16
Réserve légale		510					-510	
Résultat période							5 562	5 562
Solde au 30-06-2004	50 000	4 010	534	87 440	56	2	5 562	147 604

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN**Note 13 : Cautions, avals et autres garanties données**

Le solde de cette rubrique totalise au 30 juin 2005 un montant de 198 348 KDT contre un solde de 181 686 KDT au 30 juin 2004 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
En faveur d'établissement bancaires et financiers	68 451	46 317	48 622
Etablissements bancaires	62 654	34 657	42 030
Entreprises liées : UTL	797	1 660	1 592
Engagements sur billet de trésorerie UTL.	5 000	10 000	5 000
En faveur de la clientèle	129 897	135 369	135 861
Cautions fiscales	7 587	8 744	8 160
Cautions pour marchés	61 328	51 757	56 148
<i>En devises</i>	<i>8 063</i>	<i>1 204</i>	<i>3 227</i>
<i>dinars</i>	<i>53 265</i>	<i>50 553</i>	<i>52 921</i>
Cautions douanières	23 381	26 181	22 176
Cautions diverses	29 854	37 672	39 332
<i>En devises</i>	<i>13 884</i>	<i>18 037</i>	<i>19 100</i>
<i>En dinars</i>	<i>15 970</i>	<i>19 635</i>	<i>20 232</i>
Obligations cautionnées	7 747	11 015	10 045
	198 348	181 686	184 483

Note 14 - Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 86 409 KDT au 30 juin 2005 contre un solde de 99 326 KDT au 30 juin 2004. Ce solde se détaille comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	6 571	1 499	9 681
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	79 838	97 827	80 373
Ouverture de crédits documentaires	53 275	73 298	56 081
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	26 563	24 529	24 292
	86 409	99 326	90 054

Note 15 - Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

AU 30 JUIN 2005, LES ENGAGEMENTS SUR CREDITS A LA CLIENTELE TOTALISENT 56 354 KDT.

Note 16 - Engagements sur titres

CE COMPTE ENGLOBE LES PARTICIPATIONS NON LIBEREES. IL SE DETAILLE COMME SUIT :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
EPAC COM	9	9	9
IDE	7	7	7
Génie climatique	3	3	3
Maison du banquier	161	-	253
SIDCO	312	312	312
	<u>492</u>	<u>331</u>	<u>584</u>

Note 17 - Garanties reçues

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Garanties reçues de l'état et des compagnies d'assurances	33 918	24 602	44 327
Garanties reçues des banques	77 736	47 460	56 307
Garanties reçues des banques résidentes	1 136	1 081	1 059
Garanties reçues des banques non-résidentes	76 600	46 379	55 248
Nantissement titres	4 158	3 306	5 088
Garanties reçues de la clientèle	254 829	131 420	128 126
	<u>370 641</u>	<u>206 788</u>	<u>233 848</u>

4.5- ETAT DE RESULTAT**NOTE 18 - INTERETS ET REVENUS ASSIMILES**

Le solde de cette rubrique s'élève à 33 072 KDT au 30 Juin 2005 contre un solde de 31 946 KDT au 30 Juin 2004. Ce poste s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	1 088	1 234	1 974
Produits sur opérations de crédit	29 288	27 627	56 051
Revenus assimilés	2 696	3 085	5 741
	<u>33 072</u>	<u>31 946</u>	<u>63 766</u>

PRODUITS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRE

LES PRODUITS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRE SE DETAILLENT COMME SUIV :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Marché Monétaire au jour le jour	2	333	458
Marché Monétaire à terme		302	330
Placements en devises auprès des correspondants étrangers	277	49	102
Marché Monétaire en devises	794	543	1073
Autres	15	7	11
	<u>1 088</u>	<u>1 234</u>	<u>1 974</u>

Produits sur opérations de crédit

LES PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT SE PRESENTENT COMME SUIV :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	20 803	18 492	38 280
Comptes courants débiteurs	5 812	5 868	11 469
Crédits sur ressources extérieures	2 299	2 555	4 693
Créances douteuses ou litigieuses	141	485	888
Crédits au personnel	233	227	451
	<u>29 288</u>	<u>27 627</u>	<u>56 051</u>

Revenus assimilés

LES REVENUS ASSIMILES SE DETAILLENT COMME SUIV :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Avals, cautions et acceptations bancaires	1 158	1 127	2 266
Commissions de découverts	1 028	1 043	2 034
Commissions sur billets de trésorerie	24	38	64
Report-Déport	431	398	750
Autres Intérêts assimilés	55	479	627
	<u>2 696</u>	<u>3 085</u>	<u>5 741</u>

Note 19 – Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève à 9 117 KDT au 30 juin 2005 contre un solde de 8 623 KDT au 30 juin 2004 Ce solde se détaille comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	7 581	7 181	14 783
Commissions de tenues de comptes	1 220	1 257	2 508
Autres commissions	316	185	410
	<u>9 117</u>	<u>8 623</u>	<u>17 701</u>

Note 20 - Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 134 KDT au 30 juin 2005 contre un solde de 2 691 KDT au 30 juin 2004. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Intérêts perçus sur Bons de trésor à court terme	892	292	589
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	120	405	516
Gains/opération BTA-BTC	20	80	253
+v /cession titres		-	7
Résultat des opérations de change	1 993	1 852	3 867
Intérêts/emprunt obligataire	87	62	100
Dotations/reprise provisions	22	-	(24)
	<u>3 134</u>	<u>2 691</u>	<u>5 308</u>

Note 21 - Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 30 juin 2005 un montant de 2 157 KDT contre 370 KDT au 30 juin 2004 et se détaille comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Intérêts perçus sur bons de trésor assimilés	894	289	1 008
Dividendes sur portefeuille participation	1042	81	486
+v /cession titres	237	-	-
Etatement prime/décote	(16)		
	<u>2 157</u>	<u>370</u>	<u>1 494</u>

Note 22 - Intérêts encourus et charges assimilées

LE SOLDE DE CETTE RUBRIQUE S'ELEVE A 12 667 KDT AU 30 JUIN 2005 CONTRE UN SOLDE DE 11 249 AU 30 JUIN 2004. CE SOLDE S'ANALYSE COMME SUIV :

		<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire		1 490	312	885
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(1)	8 728	7 894	15 691
Charges sur emprunts obligataires et budgétaires		2 256	2 828	5 303
Charges assimilées		203	215	386
		<u>12 677</u>	<u>11 249</u>	<u>22 265</u>

(1) LE SOLDE DE CE COMPTE S'ANALYSE COMME SUIV :

		<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Dépôts à vue		1 358	948	2 103
Bons de caisse et autres produits financiers		2 632	2 323	4 591
Comptes d'épargne		3 917	3 782	7 464
Certificats de dépôts		821	841	1 533
		<u>8 728</u>	<u>7 894</u>	<u>15 691</u>

Note 23 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 074 KDT au 30 juin 2005 contre un solde de 2 361 KDT au 30 juin 2004. Ce solde s'analyse comme suit :

		<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Décote sur créance restructurée		-	13	13
Dotations aux provisions		5 128	5 176	13 735
Reprises de provisions		(1 239)	(2 843)	(9137)
Pertes sur créances couvertes par provisions		78	30	238
Pertes sur créances non couvertes par provisions		184	-	337
Créances radiées		-	-	2647
Récupération sur créances radiées		(77)	(15)	(16)
		<u>4 074</u>	<u>2 361</u>	<u>7 817</u>

Note 24 - Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement :

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 KDT au 30 juin 2005 contre un solde de (361) KDT au 30 juin 2004. Ce solde s'analyse comme suit :

		<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Dotations aux provisions	(7)		(366)	(577)
Reprises de provisions		14	5	163
		<u>7</u>	<u>(361)</u>	<u>(414)</u>

Note 25 - Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève à 7 098 KDT au 30 juin 2005 contre un solde de 6 263 KDT au 30 juin 2004. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Impôts et taxes	265	250	474
Travaux, fournitures et services extérieurs	2 715	2 406	4 829
Transport et déplacement	15	17	40
Frais divers de gestion	3 314	3 044	5 822
Charges sur opérations de leasing	34	13	43
Autres charges d'exploitation	755	533	1 946
	<u>7 098</u>	<u>6 263</u>	<u>13 154</u>

Note 26- Solde en gain provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 49 KDT au 30 juin 2005 contre un solde de (79) KDT au 30 juin 2004. Ce solde s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Plus value de cession d'immobilisations	49	0	3
Moins value de cession d'immobilisations	-	79	(107)
	<u>49</u>	<u>(79)</u>	<u>(104)</u>

Note 27 – Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les sociétés au 30 juin 2005 totalise 2 295 KDT et se présente comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt (avant provisions)	13 123
Réintégrations	1 839
Déductions (dont provisions)	(7 407)
Réinvestissements exonérés	(1 000)
Résultat fiscal	6 555
Taux d'impôt	35%
Impôt sur les sociétés	<u>2 295</u>

4.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Note 28 - Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 66 990 KDT au 30 juin 2005 contre 75 120 KDT au 30 juin 2004 et se détaillent comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Caisse	8 605	6 992	7 763
Banque Centrale (comptes ordinaires)	21 855	6 789	15 188
Banques de dépôts (Comptes ordinaires)	4	37	4
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	4 294	11 856	3 755
Banque Centrale (prêts au jour le jour)	64 369	46 170	42 185
Banques de dépôts (prêts au jour le jour)	-	7 000	
Banques non-résidentes (prêts au jour le jour)	21 288	0	
Banques non-résidentes installées à l'étranger(autres)	6 631	24 061	30 263
Chèques postaux	1	3	-
Banques de dépôt (comptes ordinaires)	(66)	(86)	(113)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(10 578)	(549)	(3 122)
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour)	(3 100)	0	0
Banques de dépôts (Emprunts au jour le jour)	(1 000)	0	(38 128)
Banques non-résidentes (Emprunts au jour le jour)	(45 313)	(27 153)	(50 968)
	<u>66 990</u>	<u>75 120</u>	<u>6 827</u>

4.7 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Note 29 - Résultat par action**

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre du premier semestre 2005, se présentent comme suit :

	<u>30/06/2005</u>	<u>30/06/2004</u>	<u>31/12/2004</u>
Résultat net (en KDT)	5 562	5 317	10 198
Tantièmes	110	110	220
Résultat net attribuable aux actionnaires	5 452	5 207	9 978
Nombre d'actions ordinaires	10 000 000	7 000 000	10 000 000
Résultat de base par action (en DT)	0,545	0,744	0,998
Résultat par action ajusté (en DT)	0,545	0,521	0,998

Note 30 – Autres informations

Au cours du premier semestre 2005, la banque a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont l'issue reste, à la date d'arrêté des présents états financiers semestriels, encore indéterminée. La banque a, toutefois, comptabilisé une provision correspondant à la meilleure estimation du risque encouru.

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETES
AU 30 JUIN 2005**

En application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à un examen limité des états financiers semestriels de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie couvrant la période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2005. Ces états relèvent de la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons conduit cet examen en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les états financiers semestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais consiste à mettre en oeuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires et nous n'exprimons pas, en conséquence, une opinion d'audit.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas eu connaissance ou relevé d'éléments pouvant affecter, de façon significative, la représentation fidèle des états financiers semestriels annexés au présent avis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 29 juillet 2005

**Le commissaire aux comptes
AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**